

Image not found or type unknown



Expertise perte d'ensoleillement et de luminosité

Par **Pat31780**, le 11/03/2025 à 16:37

Bonjour

je voulais faire établir par un expert géomètre une expertise perte d'ensoleillement mais la construction sur le terrain voisin à mamaison n'a pas encore démarrée. Ils finissent le terrassement Faut il attendre que la construction soit finie pour demander l'expertise ?

Merci par avance pour votre réponse

Par **youris**, le 11/03/2025 à 16:54

bonjour,

en principe, il faut que le préjudice soit certain et actuel, donc il faut attendre la fin du gros oeuvre, mais vous pouvez demander la mesure de lensoleillement avant travaux.

voir ce lien : [recours-perte-d-ensoleillement](#)

salutations